



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240701-2024JUILDEL27-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 25 juin 2024
Séance du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND (sauf à la délibération 29) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD (sauf à la délibération 19) - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 43 et 44) - Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 49) - Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU
Julie MARIEL-GODARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49

Secrétaire de séance : Marie-Annick MENANTEAU

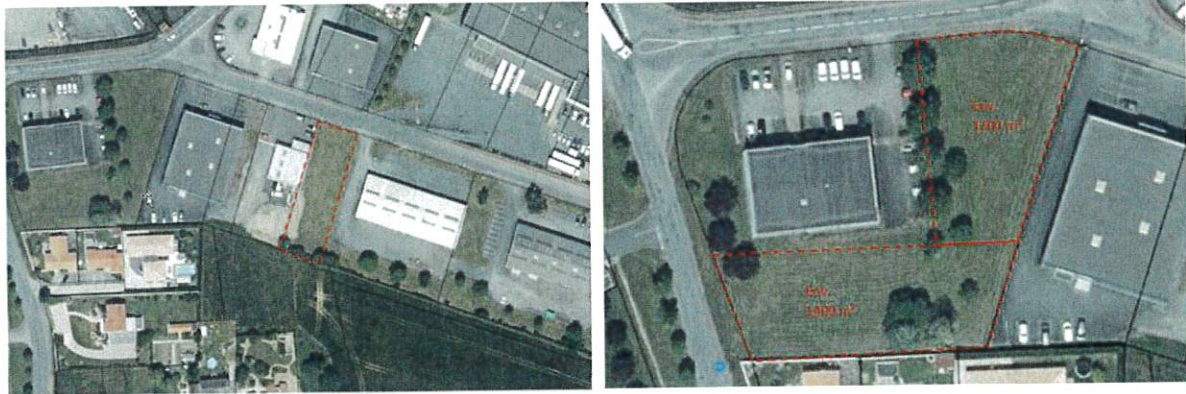
27- CESSION DE PORTIONS DE PARCELLES SISES ZONE DE LA BUZENIÈRE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Afin de densifier les zones d'activités économiques et de réduire les dents creuses, il est proposé de céder à la Communauté de communes du Pays des Herbiers, des portions de parcelles enherbées attenantes au centre d'activités situé rue Edouard Branly et aux ateliers relais situés rue Denis Papin dans la zone d'activités économiques La Buzenière.

Ces portions de parcelles cadastrées, section AS n°64 et AS n°61 ont une superficie d'environ 2700 m² pour la première et d'environ 1200 m² pour la deuxième soit une contenance globale d'environ 3900 m².

Cette transaction est proposée au prix de 10 €/m² conformément à l'avis des Domaines soit la somme globale approximative de 39 000 €, les frais de notaire, étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette cession.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2024,

Vu l'avis du service du Domaine du 23 mai 2024 ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 18 juin 2024,

Vu le rapport de Pierrick THOMAS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de céder à la Communauté de communes du Pays des Herbiers, les portions de parcelles cadastrées section AS n°64 sise rue Edouard Branly et AS n°61 sise rue Denis Papin d'une superficie globale d'environ 3 900 m² moyennant la somme globale d'environ 39 000 €, en sus les frais de notaire à la charge de l'acquéreur,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

Marie-Annick MENANTEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 05 JUL. 2024
Publié électroniquement le : 05 JUL. 2024